

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N°48-2015/APS

**AMPLIATIONS**

Commissaire délégué	1
JONC	1
Archive NC	1
SEM Mwe Ara	1
DFA	1
DJA	1
DEPS	1
DDR	1
DENV	1
DC	1
DJS	1
DEFE	1

**DÉLIBÉRATION**

**relative à l'approbation des orientations générales du schéma directeur d'aménagement du domaine de Deva**

**L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code de l'environnement de la province Sud ;

Vu la loi du pays n° 2001-017 du 11 janvier 2002 sur le domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie et des provinces ;

Vu le rapport n° 2197-2015/APS du 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;

Vu l'avis des commissions conjointes de l'habitat, de l'urbanisme, et de l'aménagement du territoire et de l'environnement réunies le 10 décembre 2015 ;

Considérant la présentation des orientations générales du schéma directeur d'aménagement de domaine de Deva au Conseil d'Administration de la SEM Mwe Ara le 19 novembre 2015,

**A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2015, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :**

**ARTICLE 1** : Les orientations générales du schéma directeur d'aménagement du domaine de Deva annexées à la présente délibération, sont approuvées.

**ARTICLE 2** : Les projets à réaliser sur le domaine de Deva tiendront compte des orientations générales du schéma directeur d'aménagement du domaine de Deva, prévues à l'article 1 de la présente délibération.

**ARTICLE 3** : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.